

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

Demande d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le Transporteur) afin d'obtenir l'autorisation requise pour l'acquisition et la construction d'immeubles ou d'actifs destinés au transport - Projet de réfection d'un compensateur synchrone et des systèmes connexes du poste de la Manicouagan (Dossier R-3810-2012)

Le Transporteur a déposé, le 18 juillet 2012, une demande afin d'obtenir l'autorisation requise de la Régie de l'énergie (la Régie) pour réaliser le projet de réfection du compensateur synchrone CS24 au poste de la Manicouagan ainsi que de l'ensemble des systèmes auxiliaires connexes (le Projet).

Le Projet, dont le coût total s'élève à 69,6 M\$, s'inscrit dans la catégorie d'investissements « maintien des actifs » du Transporteur. Il est rendu nécessaire afin d'assurer la pérennité de l'installation. La mise en service finale est prévue pour le mois de novembre 2014.

L'approche de réfection globale mise de l'avant au poste de la Manicouagan s'appuie sur l'expérience acquise lors des projets de même nature, réalisés pour la réfection des compensateurs synchrones des postes Duvernay, Lévis et d'Abitibi.

La demande est soumise en vertu des articles 31 (5) et 73 de la Loi sur la Régie de l'énergie et des articles 1, 2 et 3 du Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie.

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande sur dossier.

La Régie ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au présent dossier mais les personnes intéressées pourront soumettre des observations écrites à la Régie et au Transporteur, au plus tard le **17 août 2012 à 12 h**. Le Transporteur pourra répondre à ces observations au plus tard le **31 août 2012 à 12 h**. Le dossier sera alors pris en délibéré.

Les observations écrites doivent être conformes aux dispositions de l'article 10 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* dont le texte est accessible sur le site Internet de la Régie et à son Centre de documentation.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie, par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
800, place Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 

www.regie-energie.qc.ca